



CONTRAT DE VILLE **APPEL À PROJETS 2022**

Mairie d'Oyonnax - Haut-Bugey Agglomération

Service Politique de la Ville
Boîte Postale 817
01108 Oyonnax Cedex

Mairie de Bellignat

10, place de l'hôtel de Ville
01100 Bellignat Cedex

SOMMAIRE

P4.

À vos projets pour la
programmation 2022 du
Contrat de Ville Oyonnax – Bellignat

P8.

Le Programme de
Réussite Educative (PRE)

P7.

L'axe «Emploi &
Développement
économique»
Appel à projets 2022

P9.

Les conseils citoyens
d'Oyonnax et Bellignat

P10.

Le Nouveau Programme National de
Renouvellement Urbain (NPNRU)

P12.

Les maisons du projet

P14.

Le Fonds Initiatives Locales
(FIL)

P16.

Annexes

- Les axes prioritaires pour la période
2020 – 2022
- Les axes du Contrat de Ville Oyonnax - Bellignat
2015 – 2020
- Le Budget Intégrant l’Egalité Homme/Femme
(BIE)
- La grille indicative voir si on la garde
 - Cité éducative

À VOS PROJETS POUR LA PROGRAMMATION 2022 DU CONTRAT DE VILLE OYONNAX - BELLIGNAT

La campagne de programmation pour les projets Politique de la Ville 2022 est lancée. **Vous avez jusqu'au 7 janvier 2022 (délai de rigueur) pour les déposer.**

Nous vous conseillons de ne pas attendre la date butoir pour un meilleur suivi de votre dossier.

Les dossiers déposés après la date du 7 janvier, NE SERONT PAS ETUDIÉS.

Les actions proposées s'adressent aux habitants des quartiers qui relèvent de la politique de la ville. Pour être retenues, celles-ci doivent répondre à plusieurs conditions d'éligibilité.

LES CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- S'adresser aux habitants des quartiers relevant de la géographie prioritaire, avec une attention particulière pour aller vers les publics qui ne fréquentent pas les structures existantes.
- Relèver de la Politique de la Ville et non du droit commun.
- S'inscrire dans au moins une thématique, un axe stratégique et un objectif opérationnel du Contrat de Ville.
- Être complémentaire avec les actions existantes sur le quartier (institutionnelles, associatives, ...)
- Associer les partenaires institutionnels et associatifs en s'appuyant sur les ressources du territoire.
- Impliquer les habitants et bénéficiaires dans la construction du projet, son suivi et son évaluation.
- Respecter les réglementations en vigueur et les règles comptables et montrer la bonne gestion financière de l'organisme.
- Les porteurs de projet sont incités à rechercher des cofinancements, avec l'aide, si nécessaire, du service Politique de la Ville.
- Travailler le projet et le budget en intégrant l'égalité Femmes/Hommes (voir en annexe)

Les porteurs de projets sont ainsi invités à utiliser la grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité femmes-hommes dans les actions financées par la politique de la ville» (voir en annexe).

Cette grille indicative est à compléter pour chaque projet faisant l'objet d'une demande de subvention et à déposer impérativement dans DAUPHIN

LA PLATEFORME DAUPHIN

Pour un meilleur traitement, **votre dossier doit être saisi et les pièces annexes déposées (attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB ...) IMPÉRATIVEMENT sur le portail DAUPHIN.**

L'accès au portail DAUPHIN pour la saisie en ligne de la demande de subvention s'effectue à partir du site : <https://agence-cohesion-territoires.gouv.fr/subventions-de-la-politique-de-la-ville-101>

SEULS SERONT INSTRUITS LES DOSSIERS SAISIS SUR LA PLATEFORME

Ensuite, vous devrez télécharger ce dossier [projet, attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB, ...] et le transmettre **EN UN SEUL DOSSIER** par mail au Service Politique de la Ville (veronique.gamba@oyonnax.fr).

Votre attention est également attirée sur la nécessité de **présenter OBLIGATOIREMENT un bilan provisoire ou définitif** de votre action 2021 en annexe de la demande de subvention en reconduction.

SI LE BILAN N'EST PAS JOINT, VOTRE PROJET NE SERA PAS ÉTUDIÉ.

La saisie des bilans définitifs 2021 se fera sur DAUPHIN au mois de janvier 2022.

PERSONNES À CONTACTER

POUR OYONNAX

Laurence JEANNERET NGUYEN
Directrice Politique de la Ville
06 16 34 66 40
laurence.jeanneretnguyen@oyonnax.fr

Assistante de direction
04 74 77 00 06
Du lundi au mardi de 8h30 à 12h et
de 13h à 17h
Le mercredi de 8h30 à 12h
secretariat.politiqueville@oyonnax.fr

Nadia BOUGUETTAYA
Agent de développement
07 50 15 11 89
nadia.bouguetaya@oyonnax.fr

POUR BELLIGNAT

Ruud HARTMANN
Directeur
direction.csbellignat@orange.fr

France BOUILLET
Responsable adultes et familles
familles.csbellignat@orange.fr
04 74 73 41 07

POUR L'ETAT

Nathalie AUBAILLY
Chargée de gestion Politique de la Ville
04 74 32 55 15
nathalie.aubailly@ain.gouv.fr

Laurent JACQUELIN
Délégué du Préfet aux quartiers
04 74 32 55 18
laurent.jacquelin@ain.gouv.fr

CALENDRIER DE LA PROGRAMMATION 2022

9 NOVEMBRE 2021

Lancement de l'appel à projets 2022

23 NOVEMBRE 2021

14h - Mairie d'Oyonnax
Axe Emploi & Développement Economique :
Présentation des pré-projets aux partenaires

AVANT LE 7 JANVIER 2022

Date limite de dépôt des fiches projets
accompagnées des bilans des dernières actions
pour tout renouvellement de demande

FÉVRIER 2022

Comités Techniques pour examen des projets

MARS / AVRIL 2022

Comité de Pilotage pour validation des projets

AVRIL / MAI 2022

Validation de la programmation 2022 par les
financeurs

L'AXE «EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE» APPEL À PROJETS 2022

DES MODALITÉS D'INSTRUCTION SPÉCIFIQUES POUR L'AXE «EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE»

Il s'agit de répondre à une meilleure coordination des projets et à un ancrage local de ceux-ci. Si vous souhaitez déposer une action relevant de cet axe, vous devez impérativement en informer le service Politique de la Ville d'Oyonnax (secretariat.politiqueville@oyonnax.fr) en précisant le titre prévisionnel de l'action ainsi que les coordonnées de la personne en charge du dossier et ce jusqu'au 17 novembre 2021.

Vous devrez ensuite venir présenter votre pré-projet devant les partenaires et devant les autres porteurs de projets le 23 novembre 2021 à 14h à la mairie d'Oyonnax.

- Présence impérative à 14h de tous les porteurs de projets.
- Chaque porteur disposera d'un temps de présentation identique.
- A l'issue de la présentation, un temps d'échange avec les partenaires du Contrat de Ville permettra éventuellement d'ultimes recommandations en vue du dépôt final du dossier. En cas de projets similaires, les porteurs de projets seront invités à travailler ensemble pour une meilleure cohérence.

Concernant le projet, il est impératif de présenter

- Les objectifs du projet
- Les modalités de mise en œuvre
- Les modalités de partenariat avec les acteurs locaux
- Les premiers éléments budgétaires
- Pour les projets en reconduction, présentation des premiers éléments de bilan (qualitatifs et quantitatifs)

Après analyse et remarques des partenaires, votre dossier et les pièces obligatoires (attestation sur l'honneur, délégation de signature, RIB ...) devront être saisie IMPÉRATIVEMENT sur le portail DAUPHIN **jusqu'au 7 janvier 2022.**

RAPPEL DE L'AXE «EMPLOI & DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE»

Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation par :

- La promotion des secteurs d'activités porteurs en termes d'emplois (plasturgie, métallurgie, bois, restauration, ...) par la mise en relation régulière et dans une logique de proximité des demandeurs d'emplois des QPV avec les entreprises du territoire.
- L'accompagnement et la sécurisation après le recrutement en entreprise des personnes les plus en difficulté pour pérenniser leur emploi.
- La construction des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi (Bourse aux stages, à l'alternance, stage 3^{ème}, ...).
- La réduction des freins périphériques à l'emploi (mobilité, problématiques langagières, garde d'enfants, estime de soi ...).

LE PROGRAMME DE RÉUSSITE EDUCATIVE (PRE)

Le Programme de Réussite Educative, s'inscrit dans le cadre de la politique de la ville. C'est un service basé sur un principe de libre adhésion, en direction des familles ayant des enfants âgés entre 2 et 18 ans rencontrant des fragilités familiales, sociales, scolaires, sanitaires, éducatives, et habitant Oyonnax, Bellignat et Arbent.

C'est un service facilitateur de lien, acteur de prévention dont l'objectif est de proposer un accompagnement individualisé et de réduire les inégalités en proposant une réponse adaptée tout en activant le travail en réseau afin d'harmoniser nos pratiques et de mutualiser nos moyens. Les thématiques d'interventions sont diverses : accompagner vers... sport et loisirs, découverte du territoire et des actions existantes, soutien à la parentalité, démarche santé dans l'intérêt de l'enfant, médiation, soutien scolaire... Toutes ces interventions sont réalisées avec les parents et dans l'intérêt de leurs enfants.

L'ÉQUIPE EST COMPOSÉE DE 4 PERSONNES

Déborah DE OLIVEIRA

Responsable et Coordinatrice du PRE

deborah.deoliveira@oyonnax.fr

06 69 38 73 27

Marie FERRERAS

Référente Educative

marie.ferreras@oyonnax.fr

06 69 38 12 58

Nassera JAMILI

Référente Educative

nassera.jamili@oyonnax.fr

07 86 43 71 22

Florent RAGOT

Référent Educatif

florent.ragot@oyonnax.fr

06 69 38 46 67

Pour bénéficier d'un accompagnement du PRE ou tout renseignement :

Contactez **Déborah DE OLIVEIRA**

LES CONSEILS CITOYENS D'OYONNAX ET BELLIGNAT



Le conseil citoyen est un lieu d'échanges entre habitants et acteurs locaux qui permet de développer des initiatives à partir des besoins des habitants. Il a pour mission de développer l'expertise d'usage et d'assurer la représentation des habitants dans les instances du Contrat de Ville.

Dorénavant, tous les dispositifs (Contrats de Ville et projets de renouvellement urbain) sont conçus et

pilotés en associant les citoyens des territoires prioritaires concernés. Ce sont des lieux d'échanges entre habitants, de développement de l'expertise d'usage, de représentation des habitants dans toutes les instances du Contrat de Ville et de prises d'initiatives à partir des besoins des habitants.

La mise en place de ces conseils citoyens dans l'ensemble des quartiers prioritaires a permis de conforter les dynamiques citoyennes existantes et de garantir les conditions nécessaires aux mobilisations citoyennes, en favorisant l'expertise partagée, en garantissant la place des habitants dans toutes les instances de pilotage, en créant un espace de propositions, d'initiatives et de co construction à partir des besoins des habitants.

Les conseils citoyens sont représentés à tous les Comités Techniques et Comités de Pilotage du Contrat de Ville et du Renouvellement Urbain.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

POUR OYONNAX

Nadia BOUGUETTAYA

Agent de développement

07 50 15 11 89 - nadia.bouguettaya@oyonnax.fr

POUR BELLIGNAT

Ruud HARTMANN

Directeur

direction.csbellignat@orange.fr

France BOUILLET

Responsable adultes et familles

familles.csbellignat@orange.fr

04 74 73 41 07

LE NOUVEAU PROGRAMME NATIONAL DE RENOUVELLEMENT URBAIN (NPNRU)

Sur le territoire de Haut-Bugey Agglomération la transformation des deux quartiers prioritaires éligibles à une intervention de l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU) se poursuit, voire s'accélère :

Le quartier de «La Plaine – La Forge» : au titre des quartiers d'intérêt national.
Le quartier du «Pré des Saules» au titre des quartiers relevant d'une priorité régionale.

Nous sommes dans la phase opérationnelle avec une coordination de tous les partenaires mobilisés.
Les **MAISONS DU PROJET** sur **OYONNAX** et **BELLIGNAT** restent toujours des lieux de ressources qui permettent à tous, techniciens ou habitants de suivre de l'évolution des projets (permanences, temps d'échanges, réunions).

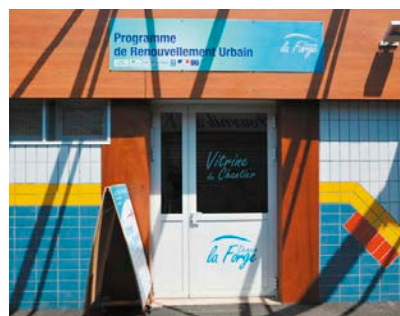
Les habitants des quartiers restent acteurs de leur ville au travers des concertations à l'initiative des bailleurs, des Conseils Citoyens et des diagnostics en marchant.

La Gestion Urbaine Sociale de Proximité a permis plusieurs ateliers autour du cadre de vie, de la gestion des chantiers, du projet social et de la sureté : et ce, ensuite d'un diagnostic flash territorialisé à l'échelle des quartiers auprès des gestionnaires, habitants-usagers et maîtres d'ouvrages (analyse du fonctionnement socio résidentiel et des dysfonctionnement GSUP). L'objectif a été de co construire et de valider un programme d'actions qui sera acté dans la future convention fin 2021.

LES MAISONS DU PROJET

POUR OYONNAX

VITRINE DU CHANTIER- LA FORGE
28 Rue Saint Exupéry



MAISON DU PROJET LA PLAINE
2 Rue Courteline



POUR BELLIGNAT

MAISON DU PROJET- PRE DES SAULES
8 rue Louis Braille



OYONNAX

La « première pierre » du projet de la Plaine a été posée avec la rénovation et l'extension du Centre Social Ouest par la ville d'Oyonnax, qui a ouvert au public le 11 janvier 2021. Le réaménagement de la halte-garderie « Gribouille » avec une offre multi-accueil et donc la possibilité de journée d'accueil complète pour un total de 24 enfants au maximum contribue à faire rayonner l'équipement au-delà des limites du quartier prioritaire.

La ville d'OYONNAX poursuit la rénovation du second équipement public de proximité : à savoir le groupe scolaire Daudet Pagnol.

En parallèle, le projet Espaces Publics du quartier de la Plaine a permis cet été de lancer un concours dont le but a été de désigner 3 candidats appelés à concourir et présenter leur projet en phase esquisses.



Les bailleurs ont commencé leurs opérations ou les programmations (2021 à 2023) sur leur parc social :

- La réhabilitation du secteur nord de Courteline, par Dynacité concerne 108 logements sociaux situés au 2, 3, 4, 5 rue Courteline ainsi que le 27 rue Normandie Niemen et le 6 rue Berthelot. Les habitants ont pu se prononcer sur les gardes corps proposés (bois composite, vitres, métal).
- La réhabilitation par Dynacité de 60 logements du 1 au 11 rue Lafayette comprend dans le programme de travaux la création d'ascenseurs.
- La reconstitution par Dynacité de 17 logements rue Victor Hugo
- La réhabilitation de 140 logements sur le secteur Beaumarchais de la part de Semcoda comprenant le 13 au 15 rue Normandie Niemen, le 18 au 24 rue Jean Donier, le 2 au 10 rue Beaumarchais et enfin le 95 au 103 Cours de Verdun.
- Le relogement sur la Plaine a démarré fin 2020 pour Dynacité : sur les 74 relogement à effectuer, 29 sont effectifs. Le premier bâtiment à démolir, le 26-28 rue Normandie Niemen est pratiquement vide (ordre de service des travaux de démolition pour fin 2022).
- La reconstitution de l'offre démolie : 17 logements rue Victor Hugo et 8 logements Accession Sociale « Carré Duplex » (Dynacité)

BELLIGNAT

Sur le projet du Pré des Saules, la ville de Bellignat a achevé les travaux de la salle Famille destinée aux habitants et qui a été inaugurée le 24 septembre 2021 avec les fresques du projet GRAF et celles réalisées sur le premier transformateur.



Le début des travaux d'extension du Centre Social et Culturel Jacques Prévert avec la création d'un multi accueil marque la poursuite des opérations d'aménagement des équipements publics de proximité.



Les travaux relatifs aux espaces publics ont également débuté avec :

- L'enfouissement de deux colonnes de tri sur le secteur des Arcades et Valles
- Les travaux d'aménagement des jardins partagés (à côté du centre social)

La démolition du parking souterrain Vinci suivra avec la création d'un nouveau parking très qualitatif en lieu et place.

Les opérations bailleurs sont programmées fin 2021 et sur l'année 2022 :

- La rénovation thermique de 136 logements du 1 au 9 rue Jules Valles et 100 logements secteur Braille (Dynacité)
- La réhabilitation avec démolition partielle du 3,5,7 place des Arcades (Semcoda)
- Le relogement assuré par la SEMCODA débutera fin 2022

LES QUARTIERS PRIORITAIRES VILLE ET LES QUARTIERS EN VEILLE ACTIVE

QPV LA PLAINE - LA FORGE À OYONNAX



QPV PRÉ DES SAULE À BELLIGNAT

LES QVA

Le dispositif dit « de veille active » de la Politique de la Ville permet de porter une vigilance particulière à d'autres quartiers que ceux classés prioritaires afin qu'ils intègrent le Contrat de ville et bénéficient de l'ingénierie de la Politique de la Ville :

-Les quartiers Nierme, Geilles et La Tuilerie à Oyonnax

- Le quartier du Planet à Arbent
- Le quartier Jacques Cartier à Montréal-la-Cluse
- Le quartier du Mont Cornet à Nantua

FONDS INITIATIVES LOCALES VILLE D'OYONNAX

Pour améliorer la vie de quartier et pour faire participer les citoyens aux projets de leur ville, la ville d'Oyonnax a mis en place un Fonds Initiatives Locales Habitants dénommé FILH.

Cet outil a pour but d'encourager et de soutenir les initiatives d'habitants et de répondre à des micro-projets essentiels à la qualité de la vie sociale pour renforcer le Vivre Ensemble.

Pour bénéficier de cette aide, les projets doivent être portés par une association d'Oyonnax, conçus et menés collectivement, mais aussi participer au renforcement du vivre ensemble.



PRINCIPE

Etre attentif aux autres dans son quartier, dans sa ville et plus largement dans le monde.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Permettre à des actions collectives de se concrétiser notamment pour favoriser la mixité et le métissage culturel et social tout en confortant et renouvelant la vie associative..

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

Nadia BOUGUETTAYA
Agent de développement
07 50 15 11 89
nadia.bouguettaya@oyonnax.fr

Pour télécharger les fiches projets : Site Ville d'Oyonnax – Politique de la Ville - FIL

ANNEXES

- Les axes prioritaires du Contrat de Ville pour la période 2020-2022
- Les axes du Contrat de ville OYONNAX –BELLIGNAT pour la période 2015-2020.
- Le Budget Intégrant l'Egalité (BIE) : Mixité, Parité, Egalité
- La grille indicative
- La Cité éducative

LES AXES PRIORITAIRES DU CONTRAT DE VILLE POUR 2020 - 2022

Améliorer le cadre de vie et envisager le renouvellement urbain

- Accompagner l'évolution des modes de collecte des déchets ménagers par l'agglomération par un processus de consultation et d'association des habitants.
- Sensibiliser les habitants au développement durable en particulier sur la problématique des déchets ménagers (réduction des déchets, tri, compostage et gestion des encombrants).
- Développer autour des programmes de rénovation urbaine des projets permettant de travailler la question de la mémoire (en lien avec la culture) et se matérialisant par la production d'un support pérenne (DVD, Film, Photos, etc).

Rapprocher les entreprises et les habitants / Construire des parcours coordonnés vers l'emploi et la formation

- Promouvoir les secteurs d'activités porteurs en termes d'emplois (plasturgie, métallurgie, bois, restauration, ...) par la mise en relation régulière et dans une logique de proximité des demandeurs d'emplois des QPV avec les entreprises du territoire.
- Accompagner et sécuriser après le recrutement en entreprise les personnes les plus en difficulté pour pérenniser leur emploi.
- Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi (Bourse aux stages, à l'alternance, stage 3^{ème}, ...).
- Réduire les freins périphériques à l'emploi (mobilité, problématiques langagières, garde d'enfants, estime de soi ...).

Réduire la précarité sanitaire et aider au «aller mieux»

Conformément au Contrat Local de Santé (CLS) signé le 30 avril 2019, le Contrat de Ville intègre les trois objectifs qu'il s'est fixé :

- Favoriser l'accès aux droits, aux soins et aux prises en charge médico-sociales.
- Prévenir et promouvoir la santé.
- Promouvoir et coordonner la santé mentale.

Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable

- Sensibiliser les familles sur les dispositifs de soutien existants (de la petite enfance aux études supérieures).
- Accompagner les parents sur l'orientation.
- Lutter contre le décrochage scolaire.
- Développer des projets collaboratifs entre le monde de l'éducation et le secteur productif du territoire.

Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir de la délinquance

- Encourager le partage de l'espace public en développant notamment la présence institutionnelle.
- Soutenir les parents dans leur rôle éducatif.

Contribuer au vivre ensemble

- Lutter contre la fracture numérique.
- Développer des actions permettant aux habitants d'accéder à la culture et notamment au Centre Culturel Aragon.

LES AXES TRANSVERSAUX POUR 2020 - 2022

Favoriser l'égalité Femme/Homme

Les porteurs de projets sont ainsi invités à utiliser «grille indicative de questionnements visant à apprécier la prise en compte de l'égalité hommes-femmes dans les actions financées par la politique de la ville» (voir en annexe).

Communiquer de manière adaptée avec les habitants des quartiers prioritaires

Les porteurs de projets devront apporter une attention particulière à l'information et à la communication auprès du public avec des moyens adaptés (réseaux sociaux, affichage, sensibilisation d'habitants relais (Conseils citoyens), ...).

Décloisonner les approches

Les projets associant des intervenants venus d'horizons professionnels différents seront privilégiés. Une attention particulière sera portée sur les projets de formation interprofessionnelle associant également les habitants.

LES AXES DU CONTRAT DE VILLE OYONNAX-BELLIGNAT 2015-2020

EMPLOI ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Rapprocher les entreprises et les habitants

- Accorder les demandeurs d'emploi aux codes de l'entreprise
- Développer le travail de valorisation du monde de l'entreprise en général
- Elargir le dispositif des clauses d'insertion
- Renforcer le « aller vers » les publics les plus en difficultés
- Promouvoir l'esprit d'entrepreneuriat et soutenir l'Economie Sociale et Solidaire

Construire des parcours coordonnés vers la formation et l'emploi

- Travailler sur les leviers sociaux de l'insertion
- Valoriser puis sécuriser les parcours d'accès à la formation
- Renouveler et soutenir les mobilités
- Diversifier les supports de l'insertion (Insertion par l'Activité Economique) et accentuer la dynamique avec les acteurs économiques

CADRE DE VIE ET RENOUVELLEMENT URBAIN

Développer un habitat économe en énergie et support à la mixité sociale

- Poursuivre l'amélioration du bâti et lutter contre la précarité énergétique
- Créer les conditions pour favoriser l'accès et le maintien au logement autonome et durable des jeunes
- Favoriser l'appropriation des logements neufs et réhabilités par les habitants
- Prendre en compte le vieillissement de la population dans l'adaptabilité des logements et dans l'aménagement des espaces publics extérieurs

Renforcer la GSUP et en faire un support privilégié dans l'implication des habitants

- Gérer de façon coordonnée les espaces publics et les interventions sur les parties privatives
- Assurer les conditions de l'animation et la présence sur les espaces publics

Promouvoir la diversification fonctionnelle

- Maintenir et développer les commerces et services de proximité
- Accueillir de nouveaux services

COHÉSION SOCIALE

Réduire la précarité sanitaire et aider au «aller mieux»

- Prévenir les conduites à risques et renforcer l'estime de soi
- Mieux prendre en charge la santé mentale
- Améliorer les comportements alimentaires pour prévenir des pathologies
- Renforcer l'accès aux soins des personnes précarisées
- Soutenir et accompagner les professionnels pour renforcer l'offre de soins

Créer les conditions d'un environnement éducatif et scolaire favorable

- Favoriser la réussite éducative et accompagner les parents dans leurs responsabilités
- Développer l'accès aux sports et à la culture
- Lutter contre le décrochage scolaire
- Maintenir une présence et une animation tout au long de l'année

Favoriser le sentiment de tranquillité et prévenir de la délinquance

- Organiser l'animation des espaces publics et leur occupation
- Prévenir les déviances et incivilités dans les espaces et services publics
- Soutenir et développer l'action de médiation de proximité
- Apporter des réponses aux violences intrafamiliales et les violences faites aux femmes

Contribuer au mieux «vivre ensemble»

- Valoriser les cultures du territoire
- Renforcer le partenariat avec les représentants confessionnels et étrangers
- Renforcer l'accès aux droits
- Lutter contre les discriminations
- Favoriser l'égalité femmes/hommes

LAÏCITÉ ET VALEURS DE LA RÉPUBLIQUE

Les trois axes transversaux

- La lutte contre les discriminations
- Les jeunes
- L'égalité femmes-hommes

GRILLE INDICATIVE DE QUESTIONNEMENTS

VISANT À APPRÉCIER LA PRISE EN COMPTE DE L'ÉGALITÉ FEMMES/HOMMES
DANS LES ACTIONS FINANCÉES PAR LA POLITIQUE DE LA VILLE

NOM DU PROJET	A quel besoin répond le projet ?	SECTEUR CONCERNÉ	
		☐ Amélioration du cadre de vie ☐ L'accès au sport, aux loisirs, à la culture ☐ L'animation jeunesse, ☐ la réussite éducative	☐ L'accès à la formation ou à l'emploi, ☐ L'appui à la création d'entreprise ☐ L'insertion sociale ☐ L'égalité femmes hommes, la lutte contre les discriminations ☐ Autres :

PHASE DE DIAGNOSTIC ET D'ÉLABORATION DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	Réponse	Détails / informations que vous souhaitez partager
	1. Est-ce que la situation des femmes et des hommes est la même au regard des besoins identifiés ?	☐ Oui ☐ Non	
	2. Si la situation des femmes et les hommes est différente, savez-vous pourquoi ?	☐ Oui ☐ Non	
	3. Disposez-vous de données quantitatives ou qualitatives à partager sur cela ? Si oui quelles sont ces données ? (étude, fréquentation année précédente,...)	☐ Oui ☐ Non	
	4. Est-ce que votre projet permet de répondre aux besoins des femmes comme des hommes ? et si oui comment ?	☐ Oui ☐ Non	
	5. Avez-vous prévu de mettre en place des actions spécifiques en direction des femmes ou des hommes ou sur le thème de l'égalité femmes hommes ?	☐ Oui ☐ Non	

PHASE DE MISE EN OEUVRE DU PROJET	QUESTIONS À SE POSER	Réponse	Détails / informations que vous souhaitez partager
	6. Le projet est-il prévu et bâti sur le principe de la non-mixité de genre ? si oui pourquoi ? Envisagez-vous à terme d'aller vers un projet mixte ?	☐ Oui ☐ Non	
	7. Est-ce que les activités que vous proposez peuvent attirer davantage les filles et femmes que les hommes et les garçons ?	☐ Oui ☐ Non	
	8. Est-ce que le lieu ou les lieux proposés ou les horaires peuvent attirer autant les filles et femmes que les hommes et les garçons ?	☐ Oui ☐ Non	
	9. Est-ce que la communication sur le projet (les visuels, les slogans, les explications, les médias utilisés, ...) peut toucher de la même manière les filles et femmes ainsi que les garçons et les hommes ?	☐ Oui ☐ Non	
	10. Si vous constatez que les filles et les femmes ou à l'inverse les garçons et les hommes ne viennent pas ou sont en sous nombre, pensez-vous que vous pourrez corriger la situation ? si oui comment ?	☐ Oui ☐ Non	
	11. Avez-vous prévu ou déjà mis en place un outil de collecte des données concernant les bénéficiaires du projet par sexe et par âge ? Sera-t-il possible de mesurer l'impact de l'action au regard du genre ?	☐ Oui ☐ Non	
	Est-ce que l'équipe qui s'occupe du projet a suivi ou envisage de suivre une formation sur l'égalité femmes hommes et la lutte contre les stéréotypes de genre ?	☐ Oui ☐ Non	

Pensez à vous appuyer sur des données par sexe quantitatives et qualitatives pour présenter votre projet - Il existe des données quantitatives et des études sur beaucoup de sujet.

Voir les chiffres clés + Centre de ressources polit de la ville RésoVilles

LA CITÉ EDUCATIVE

Les territoires d'Oyonnax et Bellignat ont été labellisés « Cité Educative » pour 3 ans (2021-Août 2024). Une cité éducative, véritable alliance éducative, vise à intensifier la prise en charge éducative des enfants et des jeunes (0 - 25ans), de la naissance à l'insertion professionnelle, avant, pendant, autour et après le cadre scolaire. **Les villes et la préfecture seront attentives à l'articulation qu'il pourra y avoir avec le contrat de ville, car bien que sur un public élargi, la cité intervient aussi dans les Quartiers Prioritaires de la Ville.**

Elle se décline autour de trois axes stratégiques :

- Conforter le rôle de l'école,
- Assurer la continuité éducative
- Promouvoir le champ des possibles.

Une déclinaison locale s'articule autour de 5 thématiques majeures : la parentalité, la promotion de la santé, la citoyenneté et esprit critique, sport/culture et la sécurisation des parcours.

Le pilotage de la Cité Educative est assuré par une Troïka : la Préfecture, l'Education Nationale et les deux communes.

Le suivi opérationnel est assuré par :

- Eléonore VILLAR, cheffe de projet,
- Jean-Noël ROGET, chef de file Education Nationale.

Le lancement d'un **APPEL A PROJET** est programmé pour le début de l'année 2022, pour un démarrage d'action à l'été ou à l'automne.

Les modalités techniques seront disponibles très prochainement.

POUR TOUS RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES, MERCI DE CONTACTER :

Mme VILLAR Eléonore
Cheffe de projet cité éducative
[eleonore.villar@oyonnax.fr]



AVEC LA PARTICIPATION DE

